

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

4174 Just.-

Accident Kanyandekwe



A Monsieur le Substitut du Procureur du
Roi à
K I G A L I

Monsieur le Substitut,

Suite à votre R.I. 5598/RMP 7494/Kig/L.
du 19 novembre 1955, j'ai l'honneur de vous faire parvenir
en annexe mon Procès-verbal n°506/S.-

Le nommé Kanyandekwe était travailleur ré-
gulier de Monsieur Nathoo, en service au moment de l'ac-
cident, Monsieur Ngythoo a fait des déclaration d'accident
de travail au Foncolin.-

Le rapport médico-légal définitif ne peut
être établi par le médecin qu'à l'enlèvement des plâtres.-

L'Officier de Police Judiciaire,
A. STRIJBOS.,